



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



De :
Madame Florence Cerbaï
Madame Corinne Morel Darleux
Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
1 esplanade François Mitterrand
69002 Lyon

A :
Monsieur Wauquiez
Président
Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
1 esplanade François Mitterrand
69002 Lyon

Copie : Monsieur Eric Fournier, Vice-Président à l'environnement

Lyon, le 17 juin 2020

Objet : arrêt des travaux chapelle Saint Pierre de Colombier

Monsieur le Président,

La Région a des compétences en aménagement du territoire et en environnement. Dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté en décembre 2019, notre collectivité affiche l'ambition de bâtir une « *région d'avenir solidaire et durable* ».

Ce schéma recense un certain nombre d'engagements de notre collectivité parmi lesquels « *la désartificialisation des sols* » (précisée au 1.7). Il prétend également en sa règle n°7 *protéger les espaces agricoles et forestiers*.

Par ailleurs, notre Région est fière de compter en son sein 10 parcs naturels régionaux, ces espaces préservés ayant choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles.

Ces éléments nous laissent penser que la Région doit intervenir rapidement pour stopper le projet démesuré de construction d'une chapelle de 3 500 places en plein PNR des Monts d'Ardèche à Saint Pierre de Colombier.

Les travaux de construction ont débuté malgré de nombreuses alertes et oppositions locales d'habitants et de paysans. Ce projet de chapelle, parking, centre d'hébergement et passerelle viendrait bétonner 7 000m² dont 4 000 de terres agricoles.

La demande de permis de construire a omis deux éléments majeurs : que ce projet se situe dans un PNR et que la zone compte des espèces protégées.



La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Ainsi, à aucun moment, les instances du parc naturel dans lesquelles siège la Région, n'ont été consultées.

Aujourd'hui, des habitant-es se mobilisent pour préserver les terres agricoles et la biodiversité. Une réunion en préfecture de l'Ardèche a eu lieu hier et des manquements de l'État dans la gestion du dossier ont été reconnus par Madame la Préfète et ses services. Cette réunion a permis de reconnaître la nécessité d'une étude environnementale et la proposition, valable 48 heures, émise par la Préfecture de suspension partielle des travaux sur la passerelle.

Il nous semble impératif que notre collectivité, au nom des engagements pris dans le SRADDET et de sa position au sein du PNR des Monts d'Ardèche, au vu des irrégularités pointées et des tensions sur le foncier agricole dans notre Région, **demande très officiellement la suspension totale des travaux de construction sur l'ensemble du site.**

Cela ferait écho aux nombreux engagements que vous avez pris, Monsieur le Président, notamment celui de faire de la Région Auvergne Rhône Alpes, « *la première région durable d'Europe* ».

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et espérons que vous entendrez le caractère d'urgence qu'il revêt.

Pour le groupe du Rassemblement citoyen, écologiste et solidaire :

Florence Cerbaï

Conseillère régionale d'Ardèche

Corinne Morel Darleux

Conseillère régionale de la Drôme